

PANORAMA

L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Édition 2015

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

- › Chiffres clés
- › Territoires
- › Associations
- › Coopératives
- › Mutuelles
- › Départements
- › Focus secteurs

SOMMAIRE

Rappel du contexte	3
Les chiffres clés de l'ESS	4
L'ESS dans les nouvelles régions	8
L'ESS sur les territoires	9
Associations	10
Coopératives	11
Mutuelles	12
L'ESS dans les départements	13
Focus secteurs	16
Méthodologie	18
Réseau des observatoires de l'ESS	19

**Publication de l'Observatoire Régional
de l'Économie Sociale et Solidaire**
Octobre 2015

Directeurs de publication : Arnaud Virrion, Jean-Claude Boyer
et Pierre-Yves Boutin
Rédaction : Angèle Zinssner et Mathieu Leydet (CRESS Poitou-
Charentes) ; Mélanie Thuillier (CRESS Aquitaine) ; Benjamin
Coly et Karl Courgnaud (CRESS Limousin)
Graphisme : www.carolinecollon.fr – Aceascop
Impression : Proformats
Contact : observatoire@cress-poitoucharentes.fr

ÉDITO

Début 2016 les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se rapprocheront pour ne former qu'une seule nouvelle région. Dès maintenant, les CRESS se mettent en mouvement pour mener des actions concrètes à l'échelle du futur territoire. Notre volonté est de ne pas subir les évolutions à venir, mais au contraire de s'en saisir comme une opportunité d'améliorer encore la représentation de l'ESS et de ses acteurs et le soutien apporté à leur développement.

À travers ce panorama, nous avons souhaité ouvrir un espace d'expression pour nos adhérents. Acteurs forts du développement de l'ESS et de nos territoires, ces structures offrent des éclairages pertinents sur leurs spécificités.

Ce panorama est un des tout premiers documents issus des travaux communs aux CRESS Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Il constitue une première étape qui permet de commencer à appréhender les données socio-économiques et les enjeux liés au nouveau territoire.

Arnaud Virrion

Président de la CRESS Aquitaine

Jean-Claude Boyer

Président de la CRESS Limousin

Pierre-Yves Boutin

Président de la CRESS Poitou-Charentes

RAPPEL DU CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine passe de 22 à 13 régions. Le 17 décembre 2014, dans le cadre de la réforme territoriale, le Parlement a adopté le découpage de la France administrative. Dans le découpage adopté, six régions ne changent pas de contours, cinq sont issues de la fusion de deux régions actuelles et deux de la fusion de trois régions actuelles. Ce nouveau découpage entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016, après les élections régionales prévues en décembre 2015.

Les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont appelées à composer notre nouvelle région. Cette dernière abrite 5,8 millions d'habitants. Il s'agit également du 4^{ème} espace le plus peuplé, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne/Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais/Picardie. Elle devance le Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées et l'Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine. Avec une superficie de 84 000 km², elle est la plus grande nouvelle région française. Elle représente 1/7^{ème} du territoire français. Avec 69 habitants au km², la nouvelle grande région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes se place en avant-dernière position pour la densité de la population devant la Corse et bien en deçà de la densité moyenne en France métropolitaine (116 habitants au km²).

Ce nouveau territoire compte 25 grandes aires urbaines. L'aire urbaine de Bordeaux (Aquitaine) avec 1 140 000 habitants, regroupe 1/5 de la population de la nouvelle région. Parmi les aires les plus importantes, on retrouve Bayonne (Aquitaine) et Limoges (Limousin) avec 283 000 habitants, Poitiers (Poitou-Charentes) avec 254 000 habitants, Pau (Aquitaine) avec 241 000 habitants et La Rochelle (Poitou-Charentes) avec 206 000 habitants.

Source : Insee Analyses Limousin N° 6 – janvier 2015

QU'EST-CE QUE L'ESS ?

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique porté par des acteurs qui ont fait le choix de se regrouper pour mener leur activité. Le but principal n'est pas le seul partage des bénéfices, mais la réalisation d'une activité qui répond à un besoin.

La gouvernance est démocratique, l'information et la participation des salariés, associés, adhérents ou parties prenantes ne sont pas liées à l'apport en capital ou à la contribution financière de chacun.

La gestion est conforme à des principes :

- › Les bénéfices distribuables sont principalement consacrés au maintien et au développement de l'activité.
- › Des réserves impartageables sont constituées et ne peuvent pas être distribuées.

La loi de juillet 2014 précise le périmètre de l'ESS qui regroupe des associations, coopératives, mutuelles, fondations et des sociétés commerciales qui respecteraient les modalités précédentes, sous certaines conditions, telles que des objectifs de développement durable, de lutte contre les inégalités... Ces sociétés commerciales pourront bénéficier, au titre de structure de l'ESS, de l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

L'ESS se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activité, autant dans des domaines d'intérêt général que dans le champ concurrentiel.

Les acteurs de l'ESS sont souvent innovants socialement et économiquement, et peuvent intervenir dans des domaines d'activités délaissés par le secteur privé traditionnel. Ainsi les acteurs de l'ESS ont été pionniers dans le recyclage, l'aide aux personnes dépendantes, l'alimentation biologique, le micro-crédit...

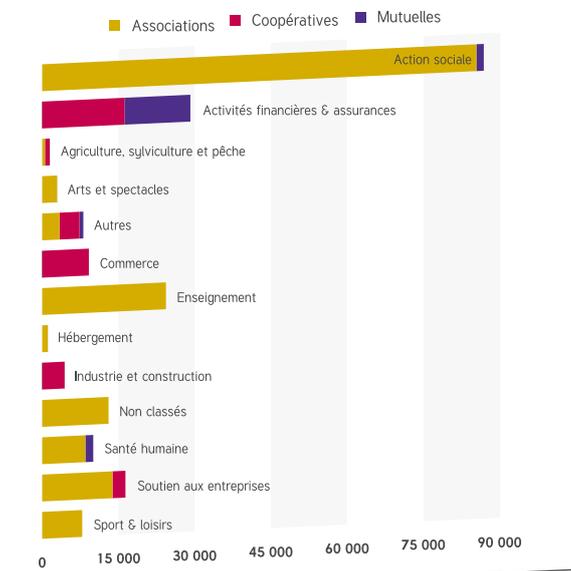
Les décrets d'application de la loi n'étant pas tous finalisés, cette édition 2015 du panorama de l'ESS se basera sur les données du « socle » classique de l'ESS, à savoir le périmètre tel qu'il avait été défini en 2008 par l'INSEE, le CNCRES et la DIISES.

* Voir Méthodologie page 18

CHIFFRES CLÉS DE L'ESS

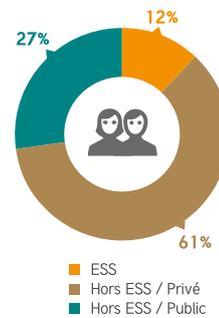
22 145 établissements employeurs
220 498 salariés
191 892 équivalents temps plein
5 614 millions d'euros
 de rémunérations brutes

► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET FAMILLE

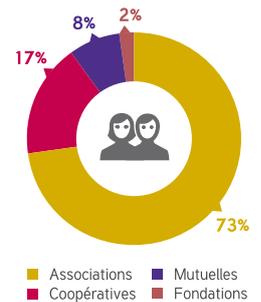


* Hors Fondations - Non classés : Associations ne disposant pas de code d'activité spécifique.

► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE LA NOUVELLE RÉGION



► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



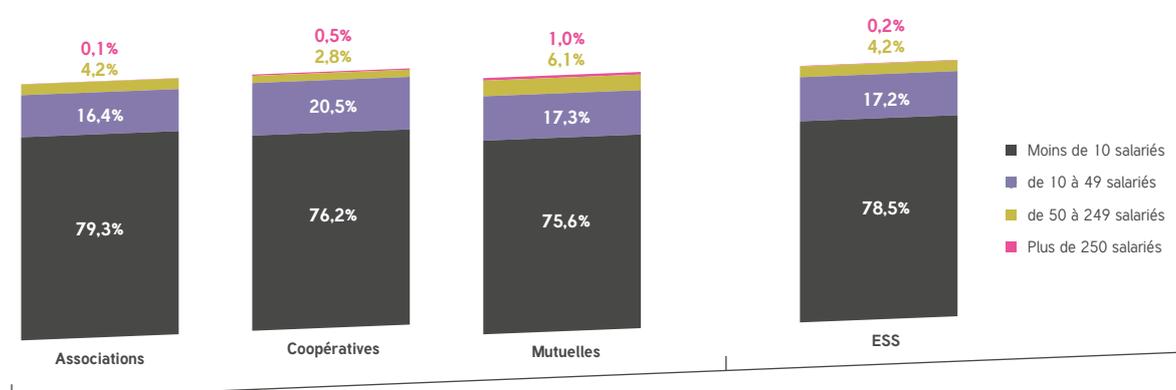
La nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes représente un territoire fort de l'économie sociale et solidaire. Avec plus de 220 000 salariés répartis dans 22 145 établissements, la région se place à la 3^{ème} place des régions françaises en volume d'emploi dans l'ESS.

Les salariés sont répartis en grande partie dans les associations (73%) et dans les coopératives (17%). On retrouve des spécificités territoriales fortes. En Poitou-Charentes, l'emploi mutualiste est fortement développé et représente 14% des salariés de l'ESS, contre 8% dans la nouvelle région.

	ALPC	AQUITAINE	LIMOUSIN	POITOU-CHARENTES
Établissements employeurs	22 145	12 216	2 946	6 983
Salariés	220 498	118 316	28 564	73 618
Équivalents temps plein	191 892	101 545	25 196	65 151
Rémunérations brutes (en millions d'euros)	5 614 M€	2 953 M€	685 M€	1 975 M€

L'action sociale constitue le premier secteur d'activité de l'ESS dans la nouvelle région avec plus de 86 800 salariés, dont 98% dans des associations. Le secteur des activités financières et d'assurance emploie 29 200 salariés, répartis entre mutuelles et coopératives. L'enseignement représente 24 400 salariés, dans des associations.

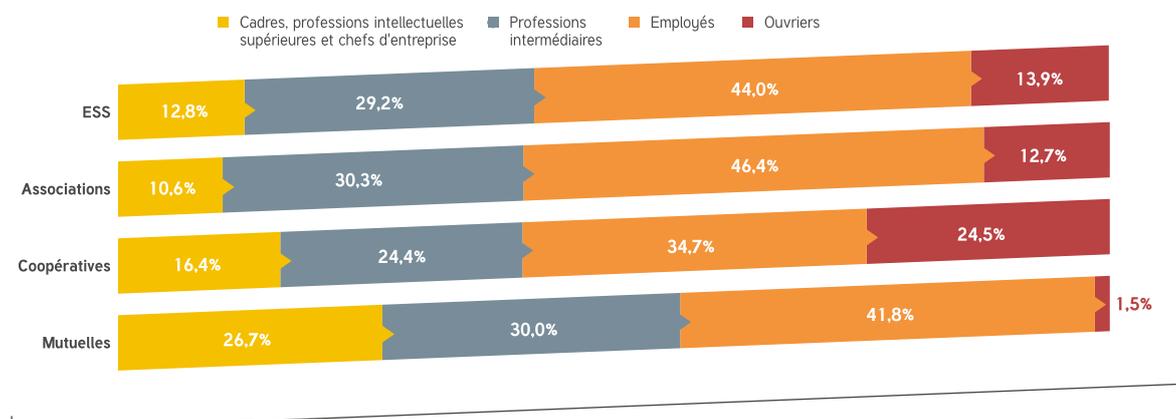
► RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS PAR TAILLE



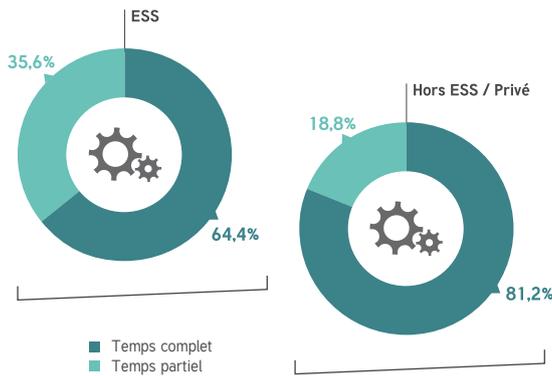
Les établissements de l'ESS comptent en moyenne 10 salariés. Les établissements comptant plus de 250 salariés se retrouvent principalement dans l'action sociale, la santé humaine, et les activités financières et d'assurance. Les secteurs d'activité des arts et spectacles ainsi que sport et loisirs sont principalement composés de structures de moins de 10 salariés.

► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Avec plus de 30%, l'ESS est composée d'une part importante de cadres et de professions intermédiaires. Le taux d'encadrement est plus élevé que dans le privé hors ESS, notamment dans les mutuelles et les coopératives.



► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TEMPS DE TRAVAIL

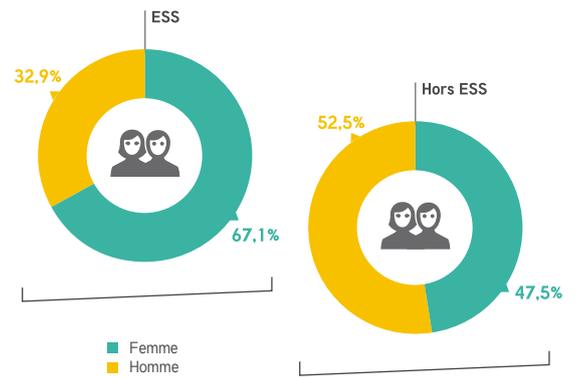


L'ESS se caractérise par un recours plus important au travail à temps partiel, particulièrement marqué dans les associations et les mutuelles.

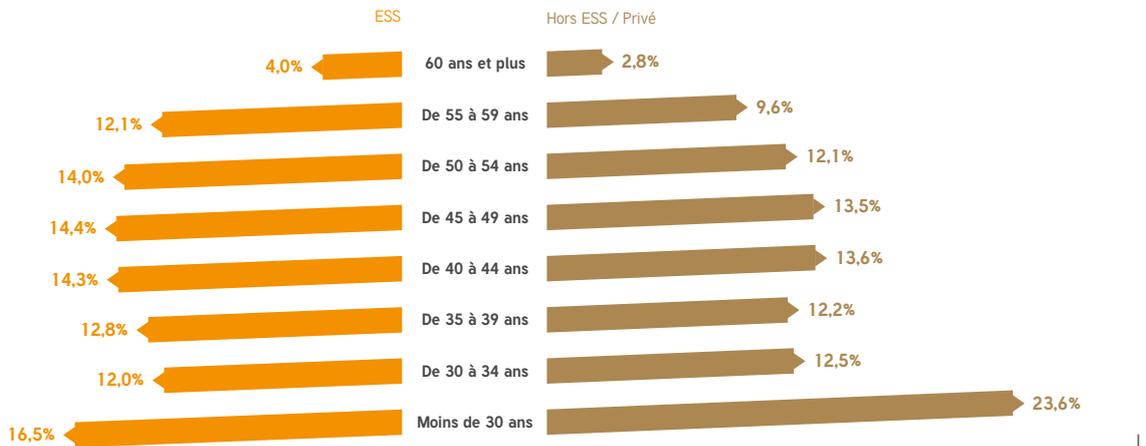
► PYRAMIDE DES ÂGES

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que dans le reste de l'économie privée. Les salariés de plus de 50 ans représentent un tiers des salariés de l'ESS, avec un léger écart entre les régions : en Poitou-Charentes, 29% des salariés ont plus de 50 ans, 30,2% en Aquitaine et 30,6% en Limousin. Avec plus de 33 000 salariés de plus de 55 ans dans l'ESS, c'est plus d'un salarié sur 7 qui pourrait partir à la retraite dans un futur proche.

► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE



Plus des deux tiers des salariés de l'ESS sont des femmes, et notamment dans les associations et les mutuelles où elles représentent plus de 70% des effectifs. Le monde coopératif à l'inverse est la seule famille de l'ESS où les hommes sont majoritaires avec 53%. Les femmes sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine où elles représentent plus de 78% des effectifs de l'ESS, ainsi que dans l'enseignement, les activités financières et d'assurance et l'hébergement restauration (plus de 60%).



En Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, 15 métiers concentrent plus de 50% des salariés de l'ESS. On retrouve principalement des métiers liés aux secteurs d'activités forts de l'ESS comme l'action sociale, les activités financières et d'assurance ou de la santé humaine, mais également des métiers transversaux (exemple : secrétaire ou employé administratif).

	NOMBRE DE SALARIÉS	FEMMES	HOMMES
Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	 19 434	 97,0%	 3,0%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel	 10 549	 39,0%	 61,0%
Aides-soignant(e)s	 8 147	 91,2%	 8,8%
Agents de service hospitaliers	 8 060	 77,4%	 22,6%
Secrétaires	 8 034	 96,1%	 3,9%
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	 7 049	 63,8%	 36,2%
Autres employé(e)s administratif(ive)s	 6 615	 76,2%	 23,8%
Animateur(trice)s socioculturel(le)s et de loisirs	 6 487	 67,5%	 32,5%
Educateur(trice)s spécialisé(e)s	 5 419	 68,3%	 31,7%
Employé(e)s des services comptables ou financiers	 5 091	 83,6%	 16,4%
Aides médico-psychologiques	 5 024	 82,1%	 17,9%
Nettoyeur(se)s	 4 865	 59,6%	 40,4%
Employé(e)s des services techniques des banques et des assurances	 4 675	 72,4%	 27,6%
Employé(e)s des services commerciaux de la banque	 4 332	 66,6%	 33,4%
Cadres des services administratifs et financiers	 4 328	 54,3%	 45,7%

Source INSEE CLAP 2013 et DADS 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes

L'ESS DANS LES NOUVELLES RÉGIONS

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

221 325 établissements employeurs

11,9% emploi salarié total

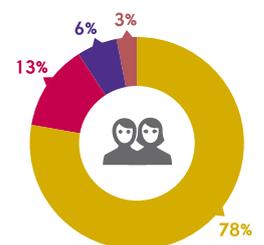
2 370 301 salariés

2 018 788 équivalents temps plein

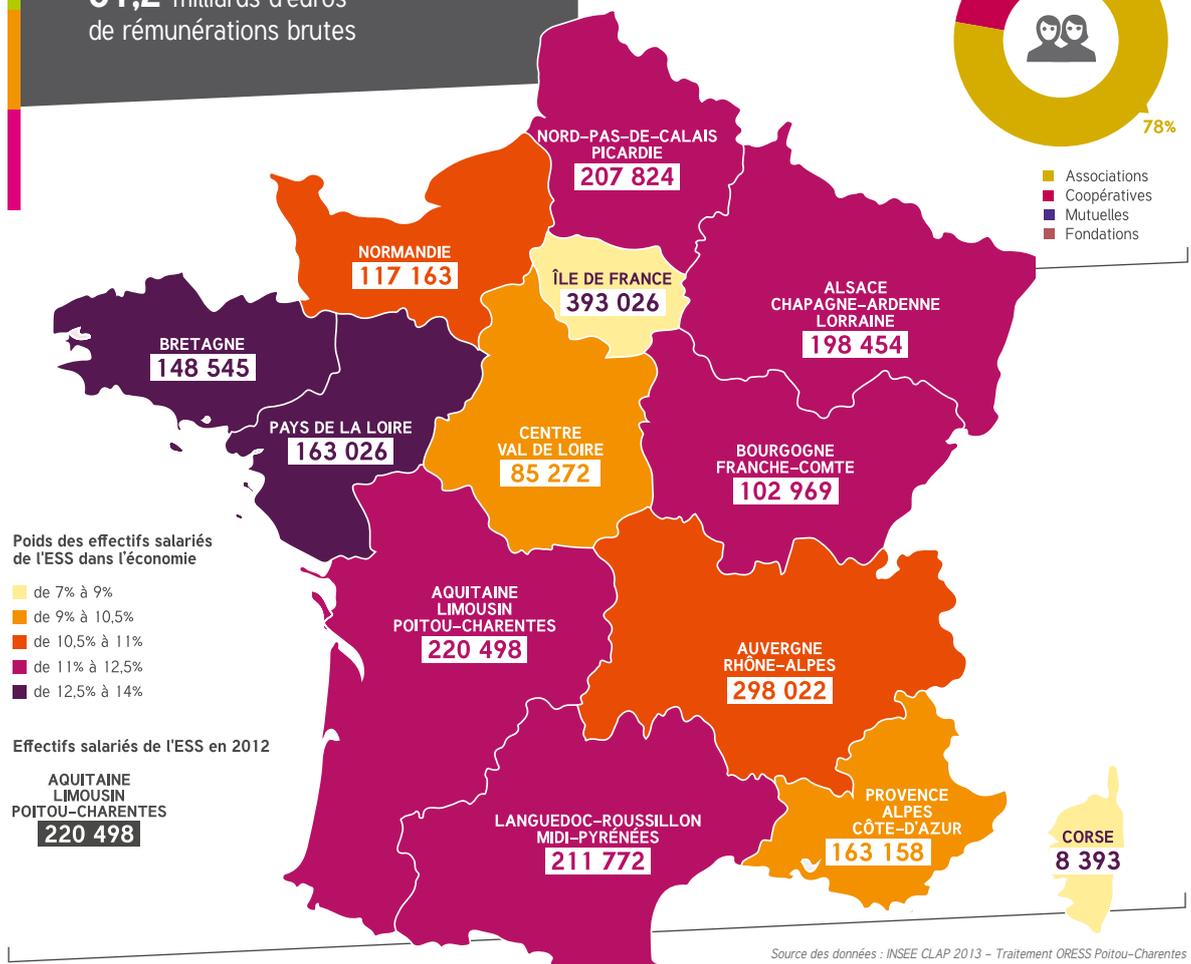
61,2 milliards d'euros de rémunérations brutes

► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS DANS LES NOUVELLES RÉGIONS

► RÉPARTITION DES SALARIÉS EN FRANCE



■ Associations
■ Coopératives
■ Mutuelles
■ Fondations



Source des données : INSEE CLAP 2013 - Traitement ORESS Poitou-Charentes

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ENSEMBLE DE L'ESS
Entreprises	153 746	8 510	813	474	163 543
Établissements employeurs	185 378	26 460	8 062	1 425	221 325
Salariés	1 849 717	309 062	133 960	77 562	2 018 788
Équivalents temps plein	1 539 657	290 052	119 319	69 760	2 018 788
Rémunérations brutes (en milliards d'euros)	42,8 Me	11,5 Me	4,7 Me	2,2 Me	61,2 Me

Source : INSEE CLAP 2013 - Traitement Observatoire national de l'ESS - CNCRS

L'ESS SUR LES TERRITOIRES

Les établissements de l'ESS sont présents dans plus de la moitié des communes de la nouvelle région.

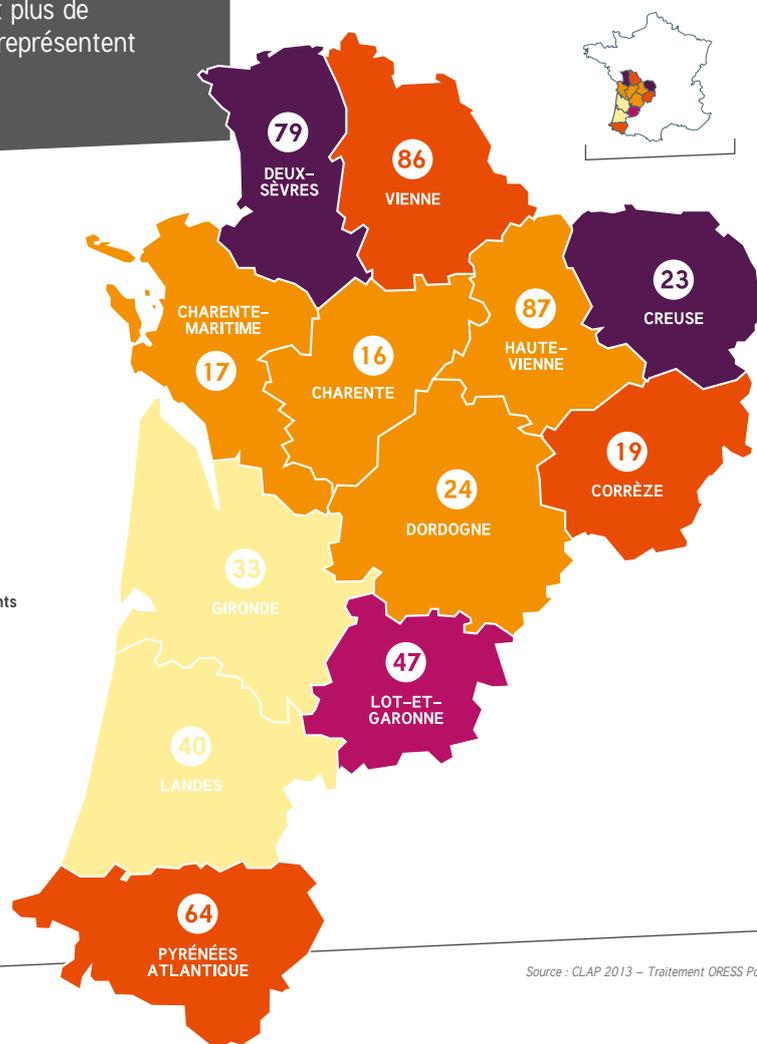
85% ont moins de 10 établissements sur leur territoire.

1% des communes ont plus de 100 établissements, et représentent

75% des salariés.

Répartition des salariés de l'ESS par départements

- de 9,5% à 10%
- de 10% à 12%
- de 12% à 13%
- de 14% à 15%
- de 15%

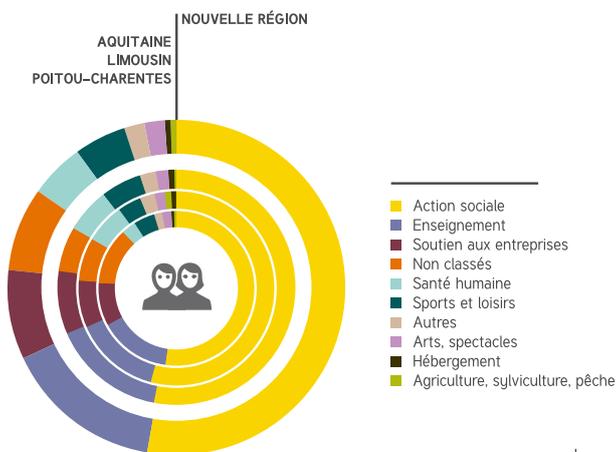


Source : CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes

ASSOCIATIONS

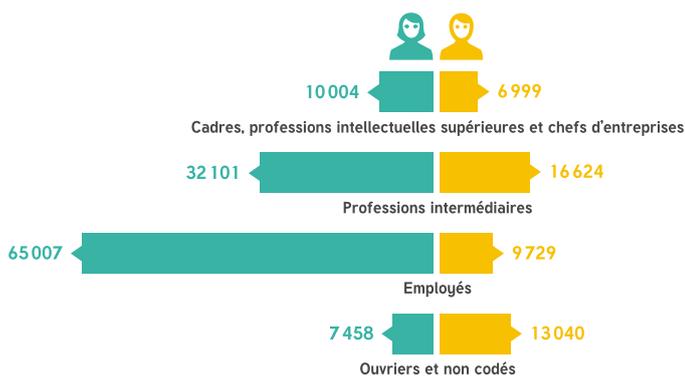


▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS ASSOCIATIFS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes

▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS ASSOCIATIFS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET SEXE



Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes



URHAJ

Les acteurs du Mouvement Habitat Jeunes agissent pour l'émancipation des jeunes sur leur territoire d'implantation et plus généralement au sein de la société.

À l'heure où les nouvelles régions vont devoir refonder leurs projets politiques, la contribution de notre Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes à l'élaboration des nouveaux schémas régionaux est essentielle à la bonne prise en compte des questions de jeunesse sur l'ensemble des territoires.

Qu'il s'agisse d'envisager le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation, l'éducation, le logement, la culture, la mobilité, etc. on ne peut penser ces politiques sans inclure les spécificités des jeunesses.

Riches de notre pratique historique dans l'ESS, nous avons fait le choix de l'innovation sociale pour expérimenter les solutions à même de répondre aux enjeux locaux.

L'ESS n'est pas seulement pour nous une économie réparatrice mais elle peut aussi être une démarche créatrice de nouveaux modèles de développement. L'ESS n'est pas seulement un « tiers secteur » intervenant en marge des secteurs marchand et public, mais elle peut aussi être une nouvelle manière d'entreprendre et de structurer les territoires.

urhajlimousin.fr



URIOPSS

Le secteur de l'aide et de l'action sociale est vaste et dynamique. Créateur d'emplois et attractant, le secteur permet des perspectives de carrières intéressantes dans les métiers du paramédical, de l'éducatif, du social, de l'animation et du management.

Le champ privé non lucratif de ce secteur, représenté par les associations, emploie près de 1,1 million de salariés sur le territoire national, soit 28% de l'emploi associatif.

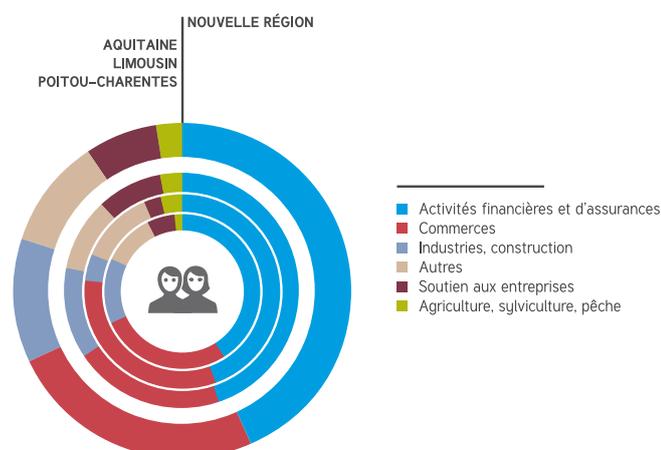
L'Uriopss, en tant que tête de réseau du secteur, intervient auprès de ces associations pour leur apporter un soutien politique et technique.

uriopss-poitou-charentes.asso.fr

COOPÉRATIVES

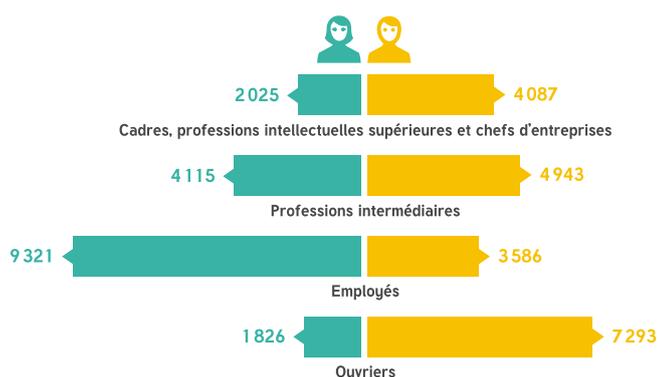
3 353 établissements employeurs
37 206 salariés
34 829 équivalents temps plein

► RÉPARTITION DES SALARIÉS COOPÉRATIFS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes

► RÉPARTITION DES SALARIÉS COOPÉRATIFS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET SEXE



Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes



La Confédération Générale des SCOP fédère l'ensemble des SCOP et SCIC, soit, à fin 2014, 2 680 SCOP et SCIC pour 51 000 salariés.

Afin d'apporter un service de proximité aux adhérents, le territoire National est découpé en treize Régions dont l'UR SCOP Aquitaine qui à ce jour fédère les SCOP des départements des Pyrénées Atlantiques, des Landes, de la Gironde, du Lot et Garonne et de la Dordogne soit 153 SCOP pour 2070 emplois. Ce découpage a certes permis aux différentes Unions Régionales d'être au plus près de leurs adhérents mais du fait de la disparité des régions n'a pas toujours pu garantir aux SCOP un niveau de services équivalent sur l'ensemble du territoire.

La réorganisation politique des Régions sera l'occasion de revoir l'organisation territoriale du Mouvement Coopératif afin de donner à chaque union régionale la taille critique nécessaire à son développement. La nouvelle Région regroupera douze départements et fédèrera plus de 330 SCOP pour plus de 5 000 salariés.

Les élus comme les services techniques des trois fédérations Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin travaillent déjà à un mode d'organisation qui garantisse aux SCOP un égal accès aux services quelle que soit leur implantation géographique et une réelle opportunité de développement.

Cette réforme peut susciter bien évidemment des inquiétudes en termes budgétaires, en termes d'organisation, pour les Unions Régionales mais présente aussi de réelles opportunités de renforcement que nous devons nous efforcer de saisir.

scop-aquitaine.coop



Pour adapter la structure de représentation de la coopération agricole à l'évolution de la structuration politique, la fusion des fédérations régionales des trois régions, y compris la fédération des coopératives viticoles d'Aquitaine, est prévue pour créer une seule entité. Nous travaillons aussi sur l'adaptation de notre organisation et de nos services. Notre mouvement doit être organisé pour tirer parti de tous les atouts de la grande région, des opportunités de cette nouvelle taille et des décloisonnements qu'elle amène. Et, surtout, en faire bénéficier les coopératives : pôles de compétences et de compétitivité, universités et grandes écoles, transversalité, synergies... Le tout sans oublier le lien au territoire et la présence locale sur des enjeux identifiés qui varient selon les territoires.

coopdefrance.coop/fr/124/
centre-atlantique-limousin/

MUTUELLES



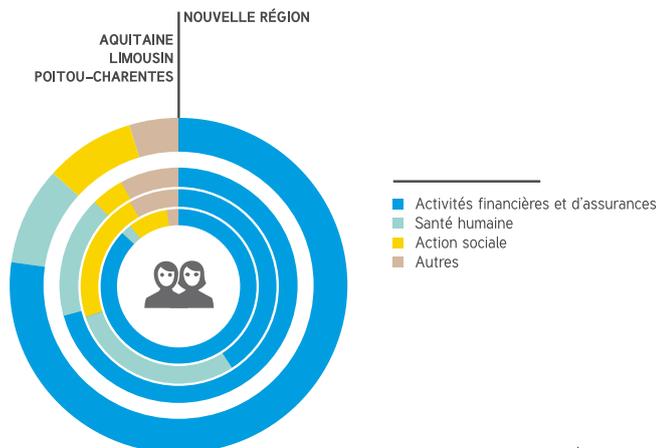
MUTUALITÉ FRANÇAISE

Un égal accès aux soins pour tous !

En étant signataire d'une convention tripartite avec l'ARS et le Conseil Régional, la Mutualité Française, en région Limousin, a décidé de se montrer disponible à l'occasion de la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires, de pôles et de centres de santé. Il s'agit là, en fonction des besoins exprimés, d'apporter une expertise lors de la constitution du dossier, de mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec le projet médical, de faciliter la gestion de la structure, de proposer l'appui de praticiens salariés de la Mutualité en cas de carence... L'expression d'une volonté de contribuer à l'accès à la santé, aux côtés des élus, des médecins et des professionnels de la santé en tout point du territoire régional.

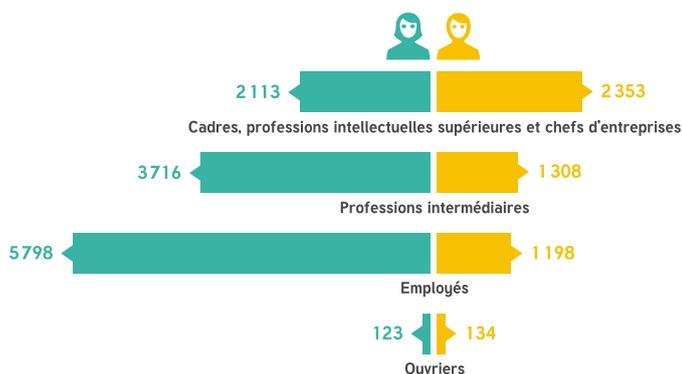
limousin.mutualite.fr

► RÉPARTITION DES SALARIÉS MUTUALISTES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



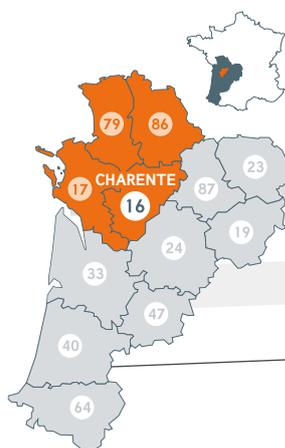
Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes

► RÉPARTITION DES SALARIÉS MUTUALISTES PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET SEXE



Source : INSEE CLAP 2013 – Traitement ORESS Poitou-Charentes

L'ESS DANS LES DÉPARTEMENTS

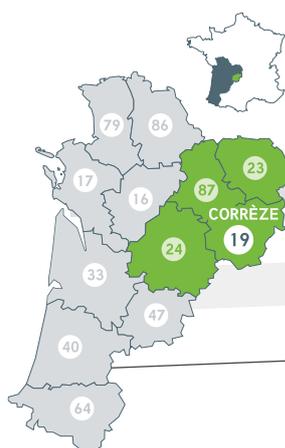
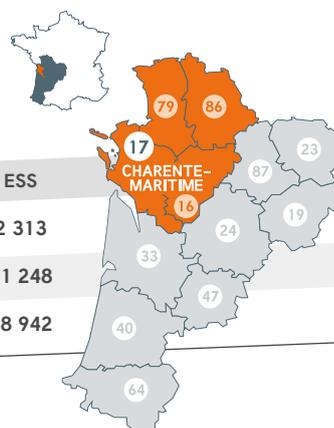


16 DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE RÉGION POITOU-CHARENTES

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	932	235	56	3	1 226
Effectifs au 31/12	9 619	2 461	878	44	13002
Équivalents temps plein	8 135	2 307	778	37	11 257

17 DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME RÉGION POITOU-CHARENTES

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	1 801	414	89	9	2 313
Effectifs au 31/12	15 293	4 704	886	365	21 248
Équivalents temps plein	13 314	4 482	816	330	18 942

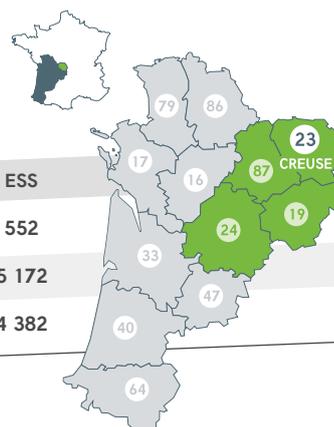


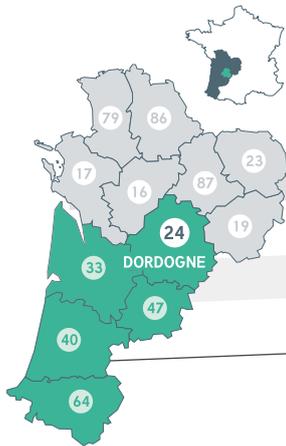
19 DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE RÉGION LIMOUSIN

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	697	170	47	29	943
Effectifs au 31/12	6 765	1 428	309	1 037	9 539
Équivalents temps plein	5 857	1 190	238	943	8 228

23 DÉPARTEMENT DE LA CREUSE RÉGION LIMOUSIN

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	412	112	20	8	552
Effectifs au 31/12	3 667	555	500	450	5 172
Équivalents temps plein	3 024	535	424	399	4 382

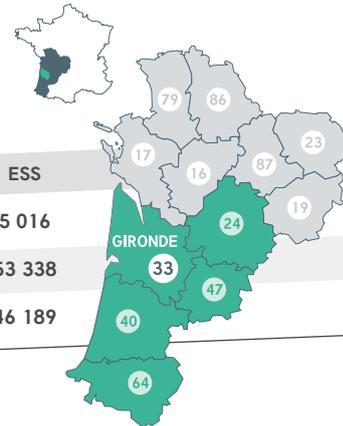




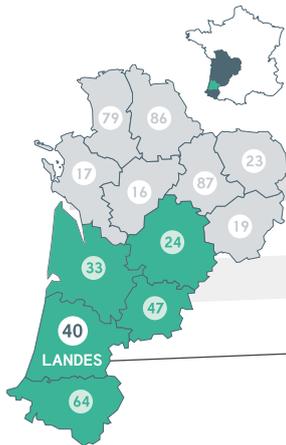
24 DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
RÉGION AQUITAINE

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	1 135	255	47	8	1 445
Effectifs au 31/12	8 894	2 214	287	1 461	12 856
Équivalents temps plein	7 483	1 988	281	1 284	11 036

33 DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
RÉGION AQUITAINE



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	4 337	504	156	19	5 016
Effectifs au 31/12	42 562	6 313	3 026	1 437	53 338
Équivalents temps plein	35 895	6 078	2 787	1 429	46 189

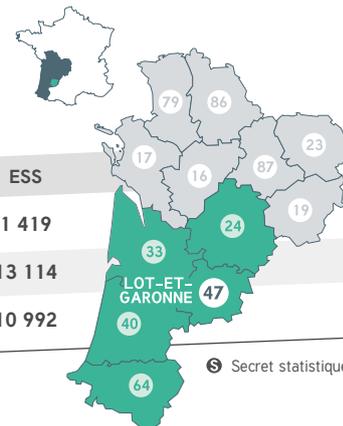


40 DÉPARTEMENT DES LANDES
RÉGION AQUITAINE

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	1 209	284	37	2	1 532
Effectifs au 31/12	7 528	3 061	§	§	10 589
Équivalents temps plein	6 498	2 873	§	§	9 371

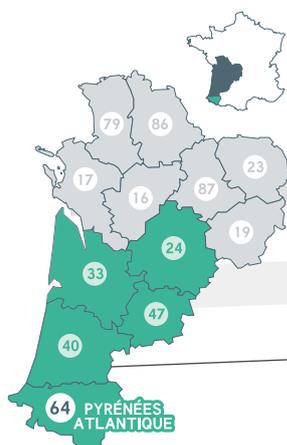
§ Secret statistique

47 DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
RÉGION AQUITAINE



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	ESS
Établissements employeurs	1 124	236	57	2	1 419
Effectifs au 31/12	10 958	2 156	§	§	13 114
Équivalents temps plein	8 968	2 024	§	§	10 992

§ Secret statistique



64 DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES RÉGION AQUITAINE

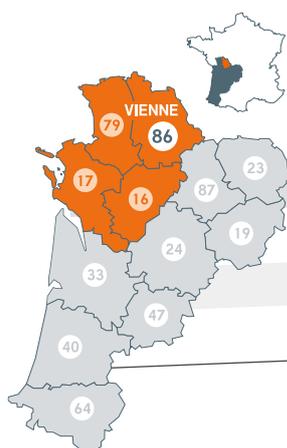
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	ESS
Établissements employeurs	2 380	344	75	5	2 804
Effectifs au 31/12	22 824	3 684	Ⓢ	Ⓢ	26 508
Équivalents temps plein	18 853	3 426	Ⓢ	Ⓢ	22 279

Ⓢ Secret statistique

79 DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES RÉGION POITOU-CHARENTES

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	ESS
Établissements employeurs	1 217	273	55	3	1 548
Effectifs au 31/12	10 751	0	7 257	Ⓢ	18 008
Équivalents temps plein	9 332	0	6 856	Ⓢ	16 188

Ⓢ Secret statistique



86 DÉPARTEMENT DE LA VIENNE RÉGION POITOU-CHARENTES

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	ESS
Établissements employeurs	1 550	278	63	5	1 896
Effectifs au 31/12	12 721	3 464	1 016	137	17 338
Équivalents temps plein	10 686	3 231	885	123	14 925

87 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE RÉGION LIMOUSIN

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	ESS
Établissements employeurs	1 101	248	97	5	1 451
Effectifs au 31/12	9 481	3 287	978	107	13 853
Équivalents temps plein	8 627	2 986	884	89	12 586

FOCUS SECTEURS

1 INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en oeuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Source : article L5132-1 du code du travail

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ont des valeurs communes : elles se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Toutes exercent le même métier : permettre à des personnes, qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle, d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences.

Pour ce faire, elles assurent aux personnes qu'elles embauchent un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne.

Si toutes exercent leur métier pour une finalité commune, elles présentent néanmoins des spécificités qui tiennent à la nature des activités qu'elles développent et aux cadres réglementaires et juridiques dont elles dépendent.

Ces éléments conditionnent en grande partie l'offre d'insertion qu'elles proposent à leurs salariés. Ils font de ces structures des outils complémentaires et variés, qui offrent des possibilités de parcours multiples aux personnes accueillies.

2 GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Les Groupements d'Employeurs (GE) sont nés dans l'agriculture en Poitou-Charentes au milieu des années 1980. Dès la fin des années 1990, ils se sont progressivement développés sur l'ensemble du territoire national et dans l'ensemble des secteurs d'activités (artisanat, BTP, industrie, sport, animation, culture, services à la personne, santé, social et médico-social...). La loi du 25 juillet 1985 a permis de légaliser cette pratique, alors largement répandue dans le milieu agricole.

Aujourd'hui, il existe trois types de Groupements d'Employeurs :

- › **Les Groupements d'Employeurs Agricoles** (qui englobent les GE agricoles traditionnels, les GE agricoles départementaux et les services de remplacement)
- › **Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)**
- › **Les Groupements d'Employeurs « classiques ».**

Chacun de ces GE peut être composé d'employeurs d'un même secteur d'activité – on parle dans ce cas de GE monosectoriels – ou d'employeurs de secteurs différents – on parle alors de GE multisectoriels.

Le GE est une réponse aux besoins des employeurs et des demandeurs d'emploi. Il permet de concilier les besoins de flexibilité de l'entreprise et de sécurité du salarié.

Le GE apporte une réponse aux employeurs qui ne peuvent pas à eux seuls supporter la charge d'un emploi permanent, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers ou la visibilité pour recruter un CDI à temps complet, soit parce qu'ils n'ont pas la charge de travail suffisante pour occuper un salarié à plein temps. Ainsi, le GE permet de reconstituer des fragments d'emploi existants sur un bassin d'emploi ou dans un secteur d'activité et ainsi de proposer à ses salariés des emplois stables à proximité de leur lieu de vie.

3 FINANCE SOLIDAIRE

Face à un système financier traditionnel dans lequel l'épargne des citoyens est trop souvent investie de manière opaque dans des projets dont le seul objectif est la rentabilité maximale, la finance solidaire affirme sa différence en replaçant l'Homme au coeur du mécanisme. L'argent n'est plus considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil à mettre au service de projets citoyens.

Le principe est simple : les épargnants qui placent leur argent sur des produits financiers solidaires font le choix d'investir une partie de leur épargne dans des activités à fort impact social et/ou environnemental. L'épargne permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, le développement dans les pays du Sud et de l'Est et le développement de projets environnementaux (bio, équitable...).

4 ENTREPRENEURS SOCIAUX

L'entrepreneuriat social consiste à créer une activité économique viable pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux (accès aux soins, aux énergies, au logement, gâchis à grande échelle, chômage de longue durée, circuits courts, bio, croissance verte...). Quel que soit le statut juridique qu'elles adoptent (association, coopérative, mutuelle, SARL, SAS...), les entreprises sociales intègrent les objectifs de l'action publique tout en s'inscrivant pleinement dans le marché. Elles s'efforcent d'être performantes économiquement pour résoudre de façon efficace les problèmes sociaux et environnementaux auxquels ni l'État, ni le marché ne savent répondre seuls.



GARIE

419 SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) sont présentes sur la région Limousin-Poitou-Aquitaine. Elles emploient plus de 31 400 salariés dont 28 150 personnes en difficultés et les accompagnent, les redynamisent socialement, les forment, et les requalifient en vue de la sécurisation de leur parcours et leur insertion professionnelle durable.

Acteurs essentiels du développement local, investies dans divers secteurs d'activité (espaces verts, restauration, bâtiment...), elles contribuent à la richesse économique des territoires, ruraux et urbains, avec un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros.

Avec la grande région qui se profile pour janvier 2016, les changements qui attendent le secteur ne sont pas seulement institutionnels, ils affecteront également les pratiques des acteurs. Les réseaux de l'IAE des 3 régions concernées s'y préparent et s'organisent avec l'enjeu essentiel de structurer une représentation régionale du secteur tout en gardant une relation et un accompagnement de proximité aux territoires et aux SIAE pour le développement de projets partagés.

iae-aquitaine.org



CRGE

Poitou-Charentes a été la région précurseur en matière de Groupements d'Employeurs et possède au travers du CRGE une longue expérience dans la pérennisation des parcours professionnels et la sécurisation des emplois. Si nous comptons déjà un bon nombre d'adhérents à travers toute la France, intégrer la nouvelle région est l'occasion de découvrir de nouveaux interlocuteurs et de travailler ensemble pour générer des projets de mutualisation d'emplois et faire reculer la précarité professionnelle.

crge.com



IPCA

Dans la perspective de la nouvelle région, nos 3 fonds territoriaux, Aquitaine ACTIVE, Limousin ACTIF et Insertion Poitou-Charentes ACTIVE, font aujourd'hui le choix d'unir leurs expériences et savoirs faire, au profit de ce nouveau territoire pour : – faciliter l'accès aux financements des créateurs et créatrices de Très Petites Entreprises – consolider les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire – développer l'épargne solidaire locale, via la SIFA, les livrets de partage et le financement participatif – participer au développement d'une économie globale au service de son territoire et de ses citoyens Cette union se fait d'autant plus naturellement du fait de notre appartenance commune à un grand réseau national France Active, qui avec ses 41 structures régionales fait preuve d'un ancrage territorial fort au coeur des enjeux économiques locaux. Ainsi pour 2014 et dans un contexte de crise économique durable, nous pouvons collectivement être fiers des 753 projets accompagnés et 6 659 emplois créés ou consolidés sur l'ensemble du nouveau territoire régional, en mobilisant près de 10 millions d'euros de concours financiers.

ipca-poitou-charentes.fr



MOUVES

L'efficacité économique au service de l'intérêt général ! Le Mouves est un mouvement des personnes qui fédère et représente des dirigeantes et dirigeants d'entreprises sociales partout en France. Animer et développer la communauté des entrepreneurs tout en créant un environnement favorable à l'essor de nouvelles entreprises sociales, telles sont les missions du Mouves. Le Mouves Aquitaine a montré son implication dans la vie régionale en participant à la refonte et réactivation de la nouvelle CRESS qui a ouvert ses portes en mars dernier. Son adhésion symbolique à cette Chambre, qui accueille pour la première fois un collège d'entrepreneurs sociaux, témoigne de la volonté du Mouves de voir ses adhérents représentés et d'aller vers une concrète application d'une vision inclusive de la loi Hamon. Acteur du territoire à part entière, le Mouves souhaite accompagner ses adhérents dans la transition vers la région afin de continuer à développer ce modèle d'avenir qu'est l'entreprenariat social. La fusion avec les régions Poitou-Charentes et Limousin est donc l'opportunité de découvrir de nouvelles entreprises sociales et d'élargir notre communauté.

[mouves.org/le-mouves/
les-regions-du-mouves/aquitaine](http://mouves.org/le-mouves/les-regions-du-mouves/aquitaine)

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DE L'ESS

Depuis juillet 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le Conseil national des Chambres régionales de l'ESS (CNCRES) et l'expertise de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale).

Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles :

- 1 **Associations** (associations lois 1901, 1908),
- 2 **Coopératives** (coopératives d'usagers, de production, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires),
- 3 **Mutuelles** (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance),
- 4 **Fondations**.

De ces regroupements juridiques sont exclues certaines activités (via leur code APE – activité principale exercée) relatives aux Administrations publiques et défense, sécurité sociale obligatoire (APE 84), Organisations patronales et consulaires (APE 94.11Z), Syndicats de salariés (APE 94.20Z), Organisations religieuses (APE 94.91Z), Organisations politiques (APE 94.92Z). L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatible avec d'autres sources de données.

L'observation des organisations de l'économie sociale et solidaire ayant, sous d'autres formes juridiques que celles incluses dans le périmètre d'observation de l'ESS, des activités d'insertion par l'activité économique, de commerce équitable, d'agriculture biologique, de finances solidaires, d'éco-construction, etc., relève de travaux complémentaires, ces activités n'étant pas identifiables comme telles dans la nomenclature d'activité française.

CHAMP

Le champ d'observation porte sur la France entière, DOM compris, et sur les seules structures ayant une fonction d'employeur, c'est-à-dire celles qui ont déclaré au moins un contrat de travail dans l'année étudiée. Le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et plus de 230 heures sur l'année et 1,5 h par jour) L'ESS fait partie de l'économie privée par opposition à l'économie publique. Son poids est calculé par rapport à l'ensemble de l'emploi, relevant à la fois des établissements privés et publics.

SOURCES DES DONNÉES

L'Observatoire régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données :

- › Les données de l'INSEE.
- › Les données issues des réseaux et fédérations de l'ESS qui ne sont pas disponibles dans les données de la statistique publique.
- › Des données spécifiquement produites par les Observatoires de l'ESS.

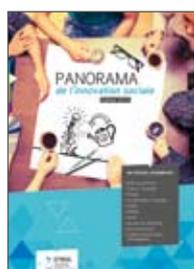
La source INSEE CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est la source standard fournissant les données officielles de l'économie sociale et solidaire en France. Elle est utilisée pour déterminer les statistiques localisées jusqu'au niveau communal. La base DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) est utilisée en complément de CLAP pour les analyses plus fines sur la structure de l'emploi.

Deux ans séparent systématiquement la collecte et la livraison des données INSEE CLAP et DADS. Les données traitées dans ce panorama sont basées sur la dernière année disponible, 2013.

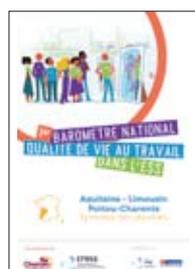
Les secteurs d'activité sont issus de la nomenclature d'activités française réformée en 2008 (NAF rev2).

RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ESS

L'Observatoire régional de l'ESS fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et le CNCRES. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les ORESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective. **Ils ont pour objectif :**



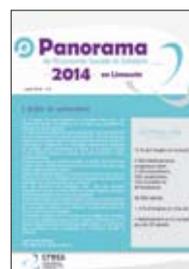
Édition 2014
PANORAMA DE L'INNOVATION SOCIALE



Édition 2015
BAROMÈTRE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS L'ESS



Édition 2015
CHIFFRES CLÉS ESS AQUITAINE



Édition 2014
CHIFFRES CLÉS ESS LIMOUSIN



Édition 2014
CHIFFRES CLÉS ESS POITOU-CHARENTES



Les Chambres Régionales de l'ESS
sont des associations de loi 1901
représentatives et transversales
qui ont vocation à réunir les acteurs de l'ESS
de la région ainsi que les entreprises
appartenant à l'ESS
depuis la loi de 2014.

Elles axent leurs actions
autour de trois grands objectifs :

- 1 Structurer et représenter
l'économie sociale et solidaire.
- 2 Accompagner le développement
des entreprises et filières de l'ESS.
- 3 Promouvoir et faire connaître l'ESS.

En dehors de ces actions,
les CRESS ont également vocation à :

- › Représenter leurs membres auprès
des pouvoirs publics et des instances
de concertation.
- › Apporter un soutien à leurs adhérents
en valorisant leurs initiatives
et en soutenant leur activité.
- › Animer des réflexions et des actions
collectives autour d'enjeux sectoriels
et transversaux.

L'adhésion aux CRESS est
accessible à tous les acteurs de
l'ESS, sur la base de deux critères :
› Avoir un statut relevant de l'ESS :
associations, coopératives,
mutuelles, fondations, entreprises
sociales et solidaires.
› Se revendiquer des valeurs
de l'ESS et chercher à les mettre
en pratique au quotidien.

